

3. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE À PARTIR D'AUTRES SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLES (NON BIOLOGIQUES)

CORRESPOND AU
MODULE 3

Introduction

L'énergie que nous utilisons en France provient encore principalement des énergies fossiles et assez peu des énergies renouvelables, mais leur part devrait doubler d'ici à 2030 grâce au développement de l'énergie solaire photovoltaïque, de l'éolien et de la chaleur renouvelable.

En France, les gisements de pétrole et de gaz conventionnel sont limités et en cours d'épuisement, l'exploitation du charbon est économiquement déficitaire et a été abandonnée, il n'y a plus de mine d'uranium en activité, et l'exploitation des gaz de schiste n'a pas été mise en œuvre à la suite des débats quant à son impact sur l'environnement.

La France importe donc 98,5 % de son pétrole (Afrique, pays de l'ex-URSS, Moyen-Orient, Mer du Nord), 98 % de son gaz naturel (Norvège, Pays-Bas, Algérie, Russie), tout son charbon (Australie, États-Unis, Afrique du Sud, Colombie) et tout son uranium (Australie, Canada, Gabon, Niger, Russie).

Notre consommation d'énergie primaire est très élevée, et sa diminution doit s'accélérer pour permettre aux renouvelables d'augmenter leur part.

En croissance régulière depuis plusieurs années, les énergies renouvelables ne représentaient encore que 19,1 % de la consommation d'énergie en France en 2020. L'objectif à cette date était de 23 %, et a été porté à 33 % à l'horizon 2030 par la loi relative à l'énergie et au climat de 2019.

Source : <https://www.mtaterre.fr/dossiers/pourquoi-faut-il-developper-les-energies-renouvelables/energies-renouvelables-ou-en-est-la>

Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation de son contenu, qui reflète uniquement les opinions des auteurs, et la Commission ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans cette publication.

Description

Tout commence avec Jules FALLOUX en 1900 qui achète le Château de Passavant, après avoir fait fortune, avec ses deux frères, en arrachant et en replantant une partie du vignoble d'Anjou et de Saumur à la suite de la crise du phylloxera.

En 1993 : François et Claire DAVID (frère et sœur) reprennent l'exploitation familiale devenant la 4e génération descendante de Jules FALLOUX à occuper le domaine.

En 1998 : Le Château de Passavant obtient le label agriculture biologique.

En 2007 : Le domaine choisit de transformer leur exploitation en adoptant l'agriculture biodynamique aussi bien à la vigne qu'à la cave.

Le Château de Passavant est une exploitation viticole produisant du :

- Vin Rouge d'appellation « Anjou Village »
- Vin Blanc d'appellation « Côteau du Layon »
- Vin Pétillant d'appellation « Crémant de Loire »

Depuis 2021 : Le Château diversifie son activité :

- Elevage de moutons comptant plus de 50 brebis,
- Culture de céréales,
- Plantation d'arbre.



Les propriétaires du Château de Passavant ont pour objectifs de transmettre à leurs héritiers un domaine respectueux de l'environnement, rentable et pouvant répondre aux crises de demain.



DEPUIS 928
Château de Passavant



Avantages et défis

« Une installation bien entretenue dure environ 40 ans mais cela nécessite une surveillance à distance, des contrats de maintenance suivis » indique Olivier LECOMTE (époux de Madame Claire DAVID).

Le Château de Passavant possède une installation de 620 m² de panneaux solaires, depuis plus de 12 ans, produisant 85 kWh. L'électricité produite est revendue.

Quels défis avez-vous relevé pour implanter des panneaux photovoltaïques sur votre exploitation ?

« Le domaine a dû pour faire des bénéfices répondre à ces contraintes :

- De prévoir une installation suffisamment dimensionnée pour amortir les frais de maintenance et de gestion de l'installation.
- De dissocier juridiquement de l'exploitation par une société à part.
- De bien intégrer dans l'évolution du bâti, privilégier l'installation sur des bâtiments neufs. »

Quels bénéfices l'installation de panneaux photovoltaïques vous a permis de réaliser ?

« A la date d'aujourd'hui, les produits de la vente garantissent au domaine de couvrir les charges du maintien en température des cuves et de posséder une flotte de véhicules électriques. »

L'avenir de l'exploitation ?

Les propriétaires ont pour projets :



- De mener une réflexion sur l'isolation thermique des bâtiments de stockage.
- D'effectuer une veille sur l'agrovoltaïque grâce aux panneaux « intelligents ».
- D'implanter une éolienne de faible capacité sur le site de l'ancien moulin.

« L'enjeu est de pouvoir faire face aux années de baisse de production, à la concurrence sur le bio liée à une augmentation des volumes et à une dynamique d'investissement soutenue » conclut Olivier LECOMTE.

Main data

Créé en 1900
Bio depuis 1998
10 salariés
55 ha de vignes
620 m² de panneaux solaires 85 kw

Further

Information

Site web

<https://passavant.net/>